

CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR -----

Procès-verbal et rapport succinct de la réunion du 2 décembre 2005 -----

Le Président, M. Yvan PETIT ouvre la séance à 10h20.-----

Les secrétaires sont M. Marcel DEGLIM et Mme Augusta FRIPPIAT-BAUDOIN. -----

L'ordre du jour a été établi comme suit : -----

1) Ouverture de la séance par M. le Président -----

2) Appel nominal des Conseillers-----

3) Dépôt du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2005-----

4) Communications du Président (s'il y a lieu)-----

5) Question orale posée à la Députation permanente (s'il y a lieu)-----

6) Lecture des rapports des commissions – Discussion et vote des résolutions-----

2<sup>ème</sup> Commission : n° 148/05 -----

3<sup>ème</sup> Commission : n° 140/05, 141/05 -----

4<sup>ème</sup> Commission : n° 147/05 -----

5<sup>ème</sup> Commission : n° 149/05 -----

6<sup>ème</sup> Commission : n° 150/05 -----

7) Clôture de la séance par Monsieur le Président-----

Liste des affaires portées à l'ordre du jour-----

-----  
2<sup>ème</sup> Commission : -----

Affaire 148/05 : B.E.P. : Désignation d'un mandataire en remplacement de M. le Conseiller provincial Michel LEGROS, démissionnaire de ses fonctions au Conseil d'Administration. -----

3<sup>ème</sup> Commission : -----

Affaire n°140/05 : Projet de budget 2006 -Avis du Receveur Provincial -----

Affaire n°141/05 : Emprunts destinés à financer les dépenses extraordinaires prévues au budget provincial de 2006 - Dérogation à l'A.R. du 02/06/1999 en matière d'amortissement d'un subside exceptionnel -----

4<sup>ème</sup> Commission : -----

Affaire 147/05 : INATEL – Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2005. Ordre du jour – Approbation. -----

5<sup>ème</sup> Commission : -----

Affaire 149/05 : Service Assurances et Patrimoine – Assurance Soins de santé – Désignation d'un Receveur spécial à partir du 01.01.2006. -----

6<sup>ème</sup> Commission : -----

Affaire 150/05 : Don d'une œuvre provenant des Ateliers Cluysenaar. Propriétaire : M. E. Dubuc. --

-----  
Présents :-----

Groupe P.S. : Benoît BARAS, Ginette BODART, Guy BODART, Claude BULTOT, Jean-Louis CLOSE, Marcel DEGLIM, Martine JACQUES, Jean-Pol LAMBOT, Michel LEROY, Freddy PAQUET, Yvan PETIT, Bernard PONCELET, Maryse ROBERT-DECLERCQ. -----

Groupe M.R. : Luc DELIRE, Alain DETRY, Augusta FRIPPIAT-BAUDOIN, Anne-Marie GODET, Marie-Claude LAHAYE-ABSIL, Jacky MATHY, José PAULET, Roger PORIGNAUX, Fabien SCAILLET, Georges SEVRIN, Jean-Marc VAN ESPEN, Michel WAUTHIER.-----

Groupe C.D.H. : Nicole BASTOGNE-WAGNER, Etienne BERTRAND, Stéphane BOCART, Guy CARPIAUX, Alain COLLIN, Nicole DEBOIS-LEBRUN, Robert DUBUC, Jacques MAZY, Françoise NAHON-DELFORGE, Sylvianne PISVIN-SIMON, Gérard SARTO. -----

Groupe ECOLO : Daniel COMBLIN, Cécile FOSSEPREZ, Philippe HUBAUX, Jean-Claude LAFORGE, Michel SOMVILLE, Marc TERWAGNE, Yvan VERDONCK. -----

Excusés : Robert JOLY (PS), Michel LEGROS (PS), Dominique NOTTE (PS), Georges ROUSSEAU (MR), Frédérique TOUSSAINT (PS)-----

-----  
M. le Gouverneur Amand DALEM et M. le Greffier Provincial, Daniel GOBLET, assistent à la réunion. -----

-----  
M. le Président annonce que le procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2005 a été déposé sur le bureau à la disposition des Conseillers provinciaux qui désirent le consulter-----  
-----

Question orale posée à la Députation permanente, par M. Philippe HUBAUX, Conseiller provincial, concernant les multiples problèmes au niveau de l'Inasep et la nécessité de la réalisation d'un nouvel audit sur son fonctionnement. -----

M. le Député PAULET précise que le questionnement de M. HUBAUX, vice-président d'Inasep relève plus d'une mise à l'ordre du jour d'un point relevant de la compétence du Conseil provincial que d'une question orale. Le Conseil provincial pourra adopter une motion que ses représentants soumettront au prochain Conseil d'administration de l'Inasep, cette motion reprendra le courrier et les questions posées par M. HUBAUX et tiendra compte du rapport qui sera demandé aux administrateurs représentants la Province sur la réunion d'Inasep -----

-----  
Affaires soumises au Conseil : Lecture des rapports des commissions - Discussion et vote sur les conclusions de ces rapports-----  
-----

2<sup>ème</sup> Commission : -----  
-----

Affaire 148/05 : B.E.P. : Désignation d'un mandataire en remplacement de M. le Conseiller provincial Michel LEGROS, démissionnaire de ses fonctions au Conseil d'Administration. -----

Mme Augusta FRIPPIAT, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : Adopte à l'unanimité la résolution : -----

LE CONSEIL PROVINCIAL, -----

VU le Code de la démocratie Locale et de la décentralisation en ce qu'il régit notamment le fonctionnement des intercommunales wallonnes et en ce qu'il organise la représentation des provinces wallonnes au sein de leurs organes de gestion; -----

VU sa résolution du 19 novembre 2004 désignant Monsieur le Conseiller provincial Michel LEGROS comme mandataire de la Province de Namur au Conseil d'administration de l'intercommunale B.E.P.; -----

ATTENDU que l'assemblée générale de l'intercommunale du 21 décembre 2004 a ratifié cette désignation;-----

ATTENDU que Mr le Conseiller provincial Michel LEGROS a présenté la démission de cette fonction au 1er novembre 2005; -----

ATTENDU dès lors que le mandat qui lui a été attribué doit être conféré à un représentant du même groupe politique; -----

VU les propositions du Groupe PS; -----

VU les propositions de la Députation permanente; -----

VU le rapport de sa 2ème Commission; -----

DECIDE: -----

Article 1er: de désigner Mme Ginette BODART comme représentant de la Province de Namur au sein du Conseil d'administration de l'intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur (B.E.P.), en remplacement de Mr le Conseiller provincial Michel LEGROS dont il achèvera le mandat. -----

Article 2 : d'adresser une expédition de la présente décision à Mr le Président de l'intercommunale concernée ainsi qu'au mandataire désigné. -----  
-----

4<sup>ème</sup> Commission : -----  
-----

Affaire 147/05 : INATEL – Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2005. Ordre du jour – Approbation.-----

M. Gérard SARTO, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : Adopte à l'unanimité la résolution : -----  
LE CONSEIL PROVINCIAL, -----  
VU le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en ce qu'il régit le fonctionnement des  
intercommunales wallonnes et en ce qu'il organise les provinces wallonnes; -----  
ATTENDU que la Province de Namur est affiliée à l'Intercommunale INATEL; -----  
VU le courrier du 10.11.2005 adressé aux actionnaires de l'Intercommunale INATEL, portant  
convocation à une assemblée générale ordinaire fixée au 14 décembre 2005; -----  
VU les points à l'ordre du jour de cette Assemblée; -----  
ATTENDU que l'article L1522-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation stipule  
notamment, qu'en cas de délibération préalable du Conseil provincial sur les points portés à l'ordre  
du jour de l'assemblée générale, celle-ci confère aux délégués de la Province un mandat impératif de  
rapporter telle quelle la volonté exprimée par le Conseil provincial; -----  
ATTENDU qu'il importe de se prononcer préalablement sur ces points; -----  
VU les propositions de la Députation permanente; -----  
VU le rapport de sa 4e Commission -----  
DECIDE: -----

Article 1er: d'approuver par 43 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) le plan stratégique 2006. --  
Article 2: d'adresser une expédition de la présente résolution aux représentants provinciaux à  
l'assemblée générale, à charge pour eux de la rapporter telle quelle, ainsi qu'à Monsieur le Président  
de l'Intercommunale INATEL. -----

-----  
5<sup>ème</sup> Commission : -----  
Affaire 149/05 : Service Assurances et Patrimoine – Assurance Soins de santé – Désignation d'un  
Receveur spécial à partir du 01.01.2006. M. le Président annonce le report du dossier à une  
prochaine séance. -----

-----  
6<sup>ème</sup> Commission : -----  
-----  
Affaire 150/05 : Don d'une œuvre provenant des Ateliers Cluysenaar. Propriétaire : M. E. Dubuc.  
M. Freddy PAQUET, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----  
MM. TERWAGNE et CARPIAUX s'étonnent de la rapidité avec laquelle la 6<sup>ème</sup> commission s'est  
réunie et l'arrivée tardive des convocations. M. SCAILLET précise que les convocations ont été  
également envoyées par mail. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : Adopte à l'unanimité la résolution : -----  
Le Conseil provincial, -----  
ATTENDU QUE Mr E.DUBUC, propriétaire d'une toile originaire des ateliers Cluysenaar  
représentant une scène de genre, souhaite en faire don à la Province de Namur ; -----  
ATTENDU QU'il s'agit d'une œuvre d'assez belle facture ( la valeur oscillerait aux alentours de  
3000€ ) représentant une copie parfaite d'un tableau disparu, peint en 1872, ayant eu un grand succès  
au salon de 1875 (illustration d'un poème de Byron, représentant Mazeppa, Cosaque et héros de l  
'histoire ukrainienne, au moment où, après une course tragique à travers les steppes russes, il  
s'effondre avec son cheval dans le désert d'Ukraine) ; -----  
ATTENDU QUE son état de conservation est par contre assez moyen, la toile étant détendue, la  
couche picturale craquelée et désolidarisée, comportant des manques et des trous dans la toile;  
ATTENDU QU'un arrangement a pu être pris avec la section restauration de la Cambre qui propose  
une restauration pour un prix de 300€ à la condition que l'œuvre soit exposée avec un encart  
indiquant l'école de restauration; -----  
QUE cette œuvre a une sœur jumelle au musée d'Anvers, représentant la scène précédant  
l'effondrement du cheval; -----  
VU les propositions de la Députation permanente; -----  
VU l'avis de la 6ème commission; -----

DECIDE: -----  
Article 1er: d'accepter le don fait à la Province par Mr E.DUBUC d'une huile sur toile originale des ateliers Cluysenaar représentant une scène de genre ( illustration d'un poème de Byron, représentant Mazeppa, Cosaque et héros de l'histoire ukrainienne, au moment où, après une course tragique à travers les steppes russes, il s'effondre avec son cheval dans le désert d'Ukraine). -----

M. le Gouverneur quitte la séance. -----

3<sup>ème</sup> Commission : -----

Affaire n°140/05 : Projet de budget 2006 - -----

M. Marcel DEGLIM, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

Discussion sur les articles réservés : -----

Page162 : Article 134000/70200/000 – Recettes de l'imprimerie provinciale : Mme FOSSEPREZ (Ecolo) s'inquiète de l'absentéisme chez le personnel de l'Imprimerie qui provoque des retards dans la production. Des retards fréquents sont aussi apparus dans la distribution des revues et autres publications, quelle est la solution envisagée pour résoudre ce problème ? Elle souligne l'emprunt de 125.000 € pour l'achat d'une rogneuse. Elle constate que les recettes représentent 10 % des dépenses et suggère de prendre contact avec l'imprimerie de la Région wallonne afin d'envisager des synergies et réaliser des économies substantielles. M. MAZY (cdH) rejoint les inquiétudes de Mme FOSSEPREZ, mais reconnaît que le personnel et les outils sont performants, cet outil est-il indispensable ? M. MATHY évoque le matériel acheté et le justifie, il précise que l'imprimerie travaille pour les services provinciaux et ne pourrait, de ce fait, présenter un budget en équilibre. Il explique les augmentations du coût des travaux par l'augmentation des matières premières. Il démontre que confier le travail aux entreprises privées ne serait pas compétitif, il évoque la recherche de synergies avec la Région wallonne. Il conteste la responsabilité de l'imprimerie dans les retards constatés. M. MAZY souhaite également recevoir le bilan de l'année 2004, faut-il remettre en cause ce service ? Mme FOSSEPREZ insiste sur les complémentarités à déceler.-----

Arrivée de M. Jean-Claude NIHOUL. -----

Page 187 : Article 160098 - Politique étrangère : M COLLIN (cdH) soulève le fait que l'asbl « Soutien aux pays de la francophonie » perçoit un subside de 75.000 € alors, et la Cour des comptes le dit, que cette asbl ne répond pas aux critères du CDLD. Il s'étonne de l'inertie de l'Exécutif. Il constate aussi la fréquence avec laquelle la Province reçoit des délégations chinoises, alors qu'une certaine réserve serait peut-être nécessaire étant donné la politique des droits de l'homme appliquée dans cette région. M. VERDONCK (Ecolo) souhaite qu'une distinction plus importante soit faite entre les aides en matière culturelle et économique et les aides au développement, qu'une attention particulière soit apportée afin que les pays aidés respectent les droits de l'Homme. M. VERDONCK considère que la Province n'est pas en mesure, financièrement, d'initier des projets de terrain, mais elle devrait plutôt jouer un rôle fédérateur vis-à-vis de projets émanant de collectivités locales. Mme ROBERT précise que l'asbl va être mise en conformité dès l'année 2006, et toutes les asbl provinciales vont être adaptées en fonction du CDLD très prochainement. Mme ROBERT détaille les termes de la convention signée avec une province chinoise et les suites qui seront données à ces échanges culturels et économiques. Il apparaît également que la mise en place d'un service Relations Extérieures et Internationales va aider à réfléchir à des projets concrets et à les fédérer. M. VERDONCK déplore que le budget provincial n'atteigne pas le pourcentage préconisé par la Région wallonne dans le cadre de la coopération à savoir 0,7%.

M. VAN ESPEN se dit ravi de la mise en conformité des asbl. Il confirme que le nouveau Service Relations Internationales permettra de mieux définir les priorités. -----

Arrivée de M.Gilles MOUYARD. -----

-----  
Page 203 : Article 420016 - Service technique provincial : M COLLIN (cdH) souhaite une démarche déterminée à l'égard de la Région wallonne pour collaborer, avec les communes, à l'entretien du RAVEL. M. WAUTHIER précise que la Province est d'accord pour aider les communes dans cet entretien. Il s'étonne de la position attentiste des ministres régionaux dans ce dossier, ainsi que dans la prise en charge des services cours d'eau. M. COMBLIN (Ecolo) demande quelles sont encore les compétences provinciales en matière de voiries et de cours d'eau. Il souhaite également connaître la position de l'Exécutif dans ce dossier. M. COLLIN suggère que l'Exécutif provincial prenne une initiative vis-à-vis des communes, et qu'ensemble ils prennent contact avec la Région. M. WAUTHIER propose la rédaction d'une motion de l'Exécutif provincial à l'intention de l'Exécutif wallon. M. COLLIN pense que la province doit préparer un avenant à un contrat de partenariat. M. PORIGNAUX stipule qu'il y a un décret régional précisant que les compétences cours d'eau et voiries seront reprises par l'Exécutif régional, et il y a une volonté politique d'appliquer le contenu du décret. La Région ne prend vraisemblablement pas conscience de la masse de travail que représente l'entretien des cours d'eau. M. PORIGNAUX précise qu'il faut des conditions respectables et honnêtes pour les agents transférés. M. WAUTHIER affirme l'efficacité des cantonniers provinciaux. -----

-----  
Page 225 : Article 254025/6400/000 – Primes agricoles : M. COMBLIN (Ecolo) souhaite la restructuration des primes agricoles en vue d'aider à la diversification. Mme ROBERT précise que la Province souhaite mettre en place des aides au remplacement agricole, dans ce contexte les députés permanents en charge de l'agriculture vont se réunir prochainement pour déterminer un projet cohérent. -----

-----  
Page 227 : Article 530018/64000/011 - Subside au bureau du tournage : M. NIHOUL (cdH) s'étonne de l'inscription de cet article qui a pour but de participer au tournage d'un film. Il demande pourquoi on ne fait pas appel aux services provinciaux compétents dans ce domaine. M. LAFORGE (Ecolo) dit qu'il lui a été précisé que ce montant était inscrit pour assumer 1/3 du traitement d'une personne chargée de repérer les sites susceptibles d'accueillir des tournages dans notre région. Il existe en région wallonne Wallimage qui pourrait très bien prendre ce travail en charge. Mme ROBERT précise que c'est une prolongation de Wallimage, mise en place selon une volonté de la Région wallonne. Des subsides seront octroyés par la Région à la Province. M. NIHOUL se réjouit de l'intérêt porté au cinéma, mais est déçu par le partenariat. Il aurait préféré utiliser des compétences provinciales existantes plutôt que de faire appel à une personne extérieure. M. CLOSE stipule que ce partenariat n'est pas figé et que la Province pourrait fournir l'agent dont le traitement serait subventionné, c'est un problème de compétence spécifique. -----

-----  
Arrivée de M.Thierry PUISSANT. -----

-----  
Page 227 : Article 530018/64000/000 – Cotisation BEP Environnement : M. VERDONCK (Ecolo) reconnaît que le BEP gère bien en aval la problématique des déchets mais pourrait être plus proactif dans la gestion des organiques et des encombrants. Le groupe Ecolo souhaiterait une gestion plus efficace des déchets en amont, c'est-à-dire dans la prévention du déchet. La cellule prévention du BEP fait peut-être son possible mais les résultats sont nuls. Il faudrait mettre en place des guides préventions déchets qui pourraient être formés, et remplir le chaînon manquant entre la Province, les Communes et les citoyens. Mme ROBERT précise que M. TERWAGNE, représentant Ecolo au sein du Comité de Direction, peut faire entendre ses revendications. Elle souligne les initiatives originales du BEP et précise toutes les propositions pourront être examinées en 2<sup>ème</sup> Commission. -----

-----  
Page 235 : Article 562023 - Tourisme : M. COLLIN (cdH) s'étonne de la somme de 40.000 € inscrite au budget en faveur du CATPW, alors que d'autres structures existent déjà au niveau de la Province, par exemple l'OPPGT. La FPTN devrait recentrer ses actions ainsi que la collaboration avec les acteurs locaux, M. COLLIN évoque des promesses qui n'ont pas été tenues. Mme

ROBERT confirme que le CATPW peut apparaître comme une structure redondante, mais cette asbl est formée de toutes les provinces wallonnes ce qui permet des échanges constructifs. Mme ROBERT précise que la FTPN, en ce qui concerne les aides aux Maisons du Tourisme, doit remplir les missions que le décret lui confère, elle rend de nombreux services, infographie reproduction, et les accroît encore actuellement par l'engagement d'un traducteur. Des réunions mensuelles sont organisées avec les Maisons du Tourisme. -----

M. COLLIN insiste sur les rationalisations du secteur touristique. M. TERWAGNE précise qu'il aurait été judicieux de faire appel à un traducteur extérieur. Mme ROBERT explique qu'un traducteur avait été engagé mais n'a pas satisfait après sa période d'essai ; c'est un emploi subventionné par des points APE. -----

Page 246 : Article 610024/70200/000 – Recettes OPA : M. LAFORGE (Ecolo) souhaite savoir pourquoi les recettes de l'OPA sont en telle augmentation. M. PAULET confirme que les chiffres sont basés sur les résultats 2004. Mme ROBERT précise qu'il s'agit des services rendus par l'OPA, le nombre des comptabilités a augmenté. -----

Page 235 : Article 630025 - AGLEH : M. TERWAGNE (Ecolo) trouve qu'il n'y a rien de novateur quant à la participation de la Province au sein de l'AGLEH. Mme ROBERT informe qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006 une restructuration aura lieu. Dans un nouveau statut il sera précisé, s'il faut continuer à verser une cotisation, sera-ce une obligation ou non ? La subvention par rapport à un demi emploi est toujours inscrite dans le budget afin de prendre en charge un emploi pour moitié avec la Province du Hainaut. Une nouvelle structure va être mise en place à l'instigation de la Région wallonne. M. TERWAGNE se dit insatisfait de l'attitude attentiste de la Députation permanente. -----

Page 251 : Article 699/000 - Agriculture : M. COLLIN (cdH) s'étonne que le service de remplacement dans le milieu agricole ne soit plus inscrit au budget, c'est une marque de désintérêt. Mme ROBERT précise qu'une commission au niveau de l'APW doit se pencher sur cette problématique, afin d'avoir une position plus nette à l'égard des interventions octroyées par la Région wallonne. Elle veillera à ce qu'il soit réintroduit. Elle détaille aussi la réflexion qu'a la Députation permanente sur la problématique du surendettement. M. COLLIN regrette que l'on s'apprête à gommer les spécificités provinciales, la Province de Namur peut aussi déterminer sa volonté. -----

M. le Président annonce le report de la page 267. -----

Page 283 : Article 739/000 - Ferme de Saint-Quentin : M. COMBLIN (Ecolo) se dit d'accord sur le principe de la ferme de Saint-Quentin, il constate une hausse des dépenses et des recettes en baisse, il lui a été précisé qu'il y avait une diminution du cheptel de 40 têtes. Il s'interroge aussi sur l'absence des résultats de la vente au niveau des recettes. M. BOCART (cdH) trouve que la ferme est très performante mais le personnel de la ferme n'est-il pas excédentaire ? Il suggère de mieux valoriser les produits de la ferme et d'optimiser les ventes. M. PAULET informe que les recettes ont été revues à la baisse en fonction du coût des produits et du bétail. La vente des bêtes ne s'est pas faite en une seule fois donc le produit de la vente n'est pas inscrit totalement. Il précise que la nouvelle étable, en construction actuellement, devrait permettre une meilleure organisation du travail qui entraînera une économie de main-d'œuvre. -----

Page 304 : Article 735030/70200/000 – Recettes de l'Ecole Hôtelière : M. LAFORGE (Ecolo) s'étonne que l'estimation des recettes en 2006 soit inférieure à l'estimation de 2005, il y a l'adaptation du prix de la pension des internats mais aucune autre explication ne lui a été donnée. M. PAULET explique que l'impact complet de la rectification du montant des pensions se fera sentir en 2006. -----

M. le Président annonce le report de la page 309. -----

-----  
Page 334 : Article 760039 - R/DO - Chevetogne : M. CARPIAUX (cdH) constate une baisse présumée des recettes, pour les dépenses, la compression de personnel ne suffit pas à résoudre le problème. Il relève que les recettes ne constituent que 35 % des dépenses. Il souligne que le Domaine ne peut tourner que moyennant une injection de 3 millions d'euros par an, les investissements continuent mais qui les assume ? M. CARPIAUX revient sur le refus de la Députation permanente de mettre en place une régie autonome. Il suggère la mise en place d'un plan d'affaires à 5 ans. Il déplore également les écarts de langage d'un fonctionnaire du Domaine. M. TERWAGNE (Ecolo) apprécie positivement le rapport entre les recettes et les dépenses, même s'il ne comprend pas la baisse des recettes. Il ne se réjouit pas de la compression du personnel, les nouvelles activités ont malgré tout besoin de personnel que ce soit pour le fonctionnement ou l'entretien. Il s'étonne que plusieurs membres du personnel aient sollicité leur mobilité, il se demande s'il n'y a pas un peu de démotivation. Mme JACQUES dit s'être personnellement excusée à propos du climat de la rencontre de la commission. Elle explique son refus de création d'une régie autonome, elle précise le travail du directeur du Domaine dans la recherche et l'obtention de nombreux subsides. La réduction du personnel a été imposée par la Députation permanente mais le personnel du Domaine est, à juste titre, particulièrement fier de ses réalisations. Mme JACQUES informe que des saisonniers sont engagés pour pallier la réduction de personnel. Elle dit aussi que le coût du Domaine est un choix. M. le Président rappelle à Mme JACQUES qu'elle ne peut, en séance publique, personnaliser les débats. M. CARPIAUX confirme que de bonnes choses sont faites à Chevetogne, mais il demande une attention particulière à l'emballage des budgets, il maintient son intérêt pour la création d'une régie. M. JACQUES s'inquiète, dans le cadre d'une régie, des difficultés d'obtention des subsides. Elle annonce la mise en place d'un plan quinquennal de travaux d'investissement. M. PAQUET rappelle les retombées économiques indirectes sur la région proche du Domaine. -----

-----  
Le Président annonce qu'une séance supplémentaire sera ajoutée le 9 décembre 2005, pour permettre la poursuite des discussions sur les articles réservés. -----

-----  
Le procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2005 n'ayant fait l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité. -----

-----  
La séance est levée à 13 h 00 -----  
-----

Pour accord au titre de rapport succinct

Daniel GOBLET,  
Greffier Provincial

Procès-verbal ainsi adopté à Namur, le 9 décembre 2005

Daniel GOBLET,  
Greffier Provincial

Yvan PETIT,  
Président